

Le collectif des femmes d'Ouakam-Mamelles dont les maisons ont été démolies par un Corse, le 17 juin dernier, fustigent la «légèreté et l'irresponsabilité de l'Etat» dans cette affaire.

En conférence de presse hier, mercredi 17 septembre, ledit collectif, épaulé de la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (Raddho), tout comme du Comité Sénégalais des Droits de l'Hommes (Cndh), demande à l'Etat de prendre ses responsabilités pour les rétablir dans leur droit.

Le feuilleton judiciaire opposant le collectif des femmes victimes de la démolition de leur maison à Ouakam-Mamelles à un Français (d'origine Corse) est loin de connaître son épilogue. En conférence de presse hier, mercredi 17 septembre, ledit collectif est monté au créneau pour fustiger l'attitude de l'Etat dans cette affaire, dans laquelle il est responsable.

Selon Ndèye Marie Gueye, porte-parole dudit collectif, «nous sommes propriétaires de baux délivrés par l'Etat du Sénégal depuis plus de 15 ans». La mine triste, affectée par la «démolition brutale» de leur maison, pour reprendre ses propres mots, elle a informé que «ces maisons, depuis plus de 10 ans, font l'objet d'un litige».

Cela, en dépit des documents en bonne et due forme en leur possession, «validés par les services du Cadastre et de l'Urbanisme» a-t-elle déploré. Une situation, à son avis, incompréhensible qui la pousse même à qualifier l'Etat de «légèreté», «d'irresponsabilité» et «d'incompétence».

Pour cause, elle a estimé que «si un livre foncier existe, personne ne peut lotir une Citée sur un titre foncier existant». Suffisant pour que Ndèye Marie Gueye relève «qu'ils (les services de l'Etat) ne font pas leur travail».

Embouchant la même trompette, Aboubacry Mbodj, Secrétaire général de la Raddho a indiqué que «ce sont des dossiers qui ont été introduit dans le circuit normal d'acquisition de propriété pour la construction de ces villas».

Pour lui, non seulement les victimes ne sont pas responsables de cette situation, mais la démolition a été faite sans préavis.

Une faute qu'il rejette sur l'Etat, estimant que «la responsabilité est à ceux qui ont délivré ces papiers et qu'il y a eu un manquement de l'autorité administrative». Il a ainsi qualifié de «drame social» la «démolition brutale, devant leurs enfants», dont on été victimes les femmes d'Ouakam-Mamelles.

Quant à Saliou Sambou, représentant Alioune Tine du Cndh, il a tenu à rappeler «qu'en vertu des normes internationales, les expulsions forcées sont interdites à tous les niveaux car se sont des procédures qui sont souvent attentatoires aux droits fondamentaux».

Par conséquent, le collectif des victimes, qui réclame justice, entend poursuivre, vaille que vaille, le combat qu'il est entrain de mener devant la justice.

Mieux, les femmes victimes de cette «injustice» demandent à l'Etat de les dédommager pour le préjudice subi. Elles réclament, par ailleurs, leurs maisons et de quoi reconstruire ces villas détruites, évaluant les 3 maisons détruites à 1 milliards de F Cfa.

Dans la même veine, Saliou Sambou, a informé de l'ouverture d'une enquête, par le Cndh, sur le fond et la forme du dossier, en tenant en compte des victimes, du Corse, tout comme des autorités concernées par l'affaire.

Pour rappel, le 17 juin dernier, un Français d'origine Corse, accompagné de 100 gendarmes de la Légion de gendarmerie d'intervention (Lgi) de Mbao et de 2 huissiers, a démoli, à l'aide d'un bulldozer, 3 maisons construites depuis 14 ans à Ouakam-Mamelles.

La cause avancée est que la grande rue et une partie de l'espace sur lequel ces maisons ont été construites étaient la propriété de son père. Il s'agit du lot 36 mesurant 324 m2, du lot 30 qui est de 356 m2 et le lot 28 d'une superficie de 399 m2 et de la grande rue passagère qui mènent à ces maisons.

Source: [allafrica.com](http://allafrica.com)